

Séance du 11 janvier 2023

Membres en exercice :	15
Présents :	10
Votants :	10
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0

---- L'an deux mille vingt-trois

le **11 janvier 2023** à 18 heures 15

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 4 janvier 2023

DCM N°4/2023

7-5

Membres présents :

MMes & MM. **AVINENS** René, **ROBERT** Frédéric, **TURCAN** Nicole, **CHAILLAN** André, **SECHÉPINE** Elisabeth, **LATIL** Yves, **DANEL** Mauricette, **MACCARIO** Fabrice, **LERDA** Serge, **ARMINGOL** Elisabeth,

3 absents excusés : **DELMAERE** Christian **WALCZAK** Franck, **WEBER** Hélène.

2 absents : **ISNARD** Wilfried, **MARTINELLI** Nicolas

Secrétaire de séance : **ROBERT** Frédéric

Envoyé en préfecture le 13/01/2023

Reçu en préfecture le 13/01/2023

Affiché le

ID : 004-210400131-20230111-2023DCM04-DE

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION « NOS COMMUNES D'ABORD » :
AMENAGEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE**

---- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que 2 permis d'aménager ont été validés pour la création de deux lotissements : Le domaine de Vaumuse et les Cerisiers.

---- Les voies d'accès de ces futurs lotissements doivent être aménagées afin de répondre aux exigences du futur trafic routier :

- Impasse des Cerisiers
- Rue du Grand Pré

---- L'estimation des travaux est de **42 223.60 € hors taxes**.

Une ligne aléa/inflation d'un montant de 10% du montant des travaux hors taxe est prévue soit 4 222.36 euros.

L'aide sollicitée portera donc sur un plan de financement prévisionnel de travaux de 46 445.96 euros.

Le conseil municipal a l'honneur de solliciter auprès de la Région, une aide financière dans le cadre du dispositif « Nos communes d'abord 2023 », pour un taux de 32 %, soit 14 862.71 €

Une aide financière va également être sollicitée auprès de l'État dans le cadre de la DETR pour un taux de 44%, soit 20 436.22 €

La part d'autofinancement s'élèvera donc à 11 147.03 euros soit 24 % du montant des travaux.

--- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

■ **SOLLICITE** une subvention de la Région dans le cadre du dispositif « Nos communes d'abord 2023 », pour un taux de 32 %, soit 14 862.71 €

■ **AUTORISE** le maire à entreprendre toutes démarches nécessaires à l'aboutissement de cette opération et à signer tous documents y afférents

----- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 13/01/2023

Reçu en préfecture le 13/01/2023

Affiché le

ID : 004-210400131-20230111-2023DCM04-DE

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le maire,

René AVINENS



Le secrétaire de séance,

Frédéric ROBERT



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.